

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À  
L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION -  
(N° 2198)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par  
M. Houlié, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 3 et 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les alinéas 3 et 4 relatifs à la nomination du Haut-commissaire à l'énergie atomique sur le fondement de l'article 13 de la Constitution. En effet, le rattachement du HCEA au Premier ministre induit un lien hiérarchique direct faisant obstacle à l'application du cinquième alinéa de l'article 13.